

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2022

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Primitif 2022

Le projet de Budget Primitif 2022 qui vous est présenté, selon la maquette budgétaire M52 par nature, a été élaboré en fonction des orientations budgétaires que vous avez adoptées le 7 décembre 2021.

Le montant du BP 2022 s'élève à 120 175 € en mouvements réels et à 180 000 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement	80 000,00	0,00	80 000,00	20 175,00	59 825,00	80 000,00
Crédits de fonctionnement	40 175,00	59 825,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total budget	120 175,00	59 825,00	180 000,00	120 175,00	59 825,00	180 000,00

Les principales rubriques budgétaires sont ainsi détaillées :

I Section de Fonctionnement

A. Recettes

Les ressources du B.P. s'élèvent à 100 000 € en mouvements réels. Elles sont constituées des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte selon le détail suivant :

Collectivité	% de contribution financière	Montant
Communauté d'agglomération ACCM	10,50%	10 500,00
Commune d'Arles	6,00%	6 000,00
Commune de Martigues	8,10%	8 100,00
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,10%	1 100,00
Commune de Tarascon	1,80%	1 800,00
Département des Bouches-du-Rhône	60,00%	60 000,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,50%	12 500,00
Total	100,00%	100 000,00

B. Dépenses

a) Mouvements réels

Les dépenses s'élèveront à 40 175 euros.

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

A titre exceptionnel, il est proposé d'accorder une participation financière de 30 000 € à Voies Navigables de France pour l'organisation des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial prévues à Arles, en novembre 2022.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département, par voie de convention, à titre gracieux.

b) Mouvement d'ordre

Le virement à la section d'investissement sera égal à 59 825 euros.

RECUE
03.03.22
PRÉF. 13

II Section d'investissement

A. Recettes

a) Mouvements réels

Une recette de 20 175 € est attendue au titre du solde des subventions attribuées en 2021 par Voies Navigables de France et la Compagnie Nationale du Rhône.

b) Mouvement d'ordre

Il s'agit du montant précité du virement à la section d'investissement soit 59 825 euros.

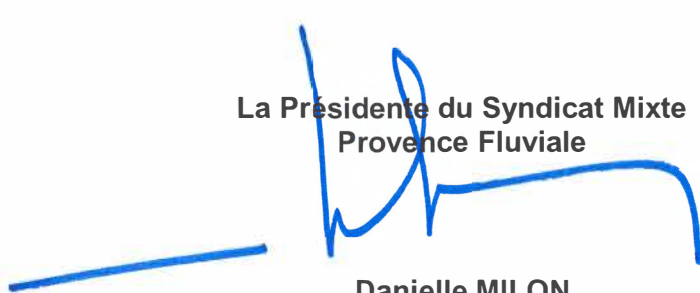
B. Dépenses

Les investissements prévus s'élèvent à 80 000 euros en crédits de paiement. Ces crédits seront consacrés à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

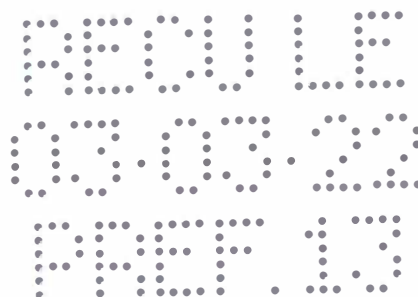
Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif 2022,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature.

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale



Danielle MILON



OBJET : Budget Primitif 2022

Le 25 février 2022, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2022

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 25 février 2022 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2022 retracé dans les documents joints au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON